

Analyse non officielle de l'admissibilité à l'indemnité pour mutilation accidentelle du RARM

Explications et suppositions énoncées à la fin																			
Responsabilité du MDN								Responsabilité d'ACC						Admissible à l'ILD/IMA			Non admissible à l'ILD/IMA		
Grade	Niveau de solde	Prime	Mensuel	Annuel	LPRFC @ 10 ans (20%) (annuel)	LPRFC @ 15 ans (30%) (annuel)	LPRFC @ 20 ans (40%) (annuel)	ACC 100% (perte de deux membres) (annuel)	Pension marié (annuel)	Pension 1 enfant (annuel)	Pension 2 enfants (annuel)	Pension 3 enfants (annuel)	Années de service (LPRFC)	Célibataire avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40% LPRFC (annuel)	Marié avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40% LPRFC (annuel)	Marié, 1 enfant, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40% LPRFC (annuel)	Marié, 2 enfants, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40% LPRFC (annuel)	Marié, 3 enfants, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40% LPRFC (annuel)	RARM @ 75% (annuel)
Sdt	1	1, 2, 3	\$3,179	\$38,148	\$7,630	\$11,444	\$15,259	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$28,611
	Voir note 1							\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$30,136	\$35,775	\$38,701	\$40,840	\$42,528	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$33,951	\$39,590	\$42,516	\$44,655	\$46,343	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$37,765	\$43,405	\$46,331	\$48,469	\$50,158	
Cpl	5A	Base	\$3,637	\$43,644	\$8,729	\$13,093	\$17,458	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$32,733
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$31,235	\$36,874	\$39,801	\$41,939	\$43,627	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$35,599	\$41,239	\$44,165	\$46,303	\$47,992	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$39,964	\$45,603	\$48,529	\$50,668	\$52,356	
Cplc	5B	Base	\$3,789	\$45,468	\$9,094	\$13,640	\$18,187	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$34,101
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$31,600	\$37,239	\$40,165	\$42,304	\$43,992	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$36,147	\$41,786	\$44,712	\$46,851	\$48,539	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$40,693	\$46,333	\$49,259	\$51,397	\$53,086	
Sgt	6A	Base	\$4,178	\$50,136	\$10,027	\$15,041	\$20,054	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$37,602
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$32,533	\$38,173	\$41,099	\$43,237	\$44,926	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$37,547	\$43,186	\$46,113	\$48,251	\$49,939	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$42,561	\$48,200	\$51,126	\$53,265	\$54,953	
Adj	6B	Base	\$4,655	\$55,860	\$11,172	\$16,758	\$22,344	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$41,895
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$33,678	\$39,318	\$42,244	\$44,382	\$46,071	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$39,264	\$44,904	\$47,830	\$49,968	\$51,657	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$44,850	\$50,490	\$53,416	\$55,554	\$57,243	
Adjum	7	Base	\$5,137	\$61,644	\$12,329	\$18,493	\$24,658	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$46,233
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$34,835	\$40,474	\$43,401	\$45,539	\$47,227	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$40,999	\$46,639	\$49,565	\$51,703	\$53,392	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$47,164	\$52,803	\$55,729	\$57,868	\$59,556	
Adjuc	8	Base	\$5,701	\$68,412	\$13,682	\$20,524	\$27,365	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$51,309
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$36,189	\$41,828	\$44,754	\$46,893	\$48,581	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$43,030	\$48,669	\$51,595	\$53,734	\$55,422	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$49,871	\$55,510	\$58,437	\$60,575	\$62,263	
Slt	PFOR	Base	\$3,510	\$42,120	\$8,424	\$12,636	\$16,848	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$31,590
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$30,930	\$36,570	\$39,496	\$41,634	\$43,323	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$35,142	\$40,782	\$43,708	\$45,846	\$47,535	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$39,354	\$44,994	\$47,920	\$50,058	\$51,747	
Lt	PFOR	Base	\$3,825	\$45,900	\$9,180	\$13,770	\$18,360	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$34,425
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$31,686	\$37,326	\$40,252	\$42,390	\$44,079	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$36,276	\$41,916	\$44,842	\$46,980	\$48,669	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$40,866	\$46,506	\$49,432	\$51,570	\$53,259	

Analyse non officielle de l'admissibilité à l'indemnité pour mutilation accidentelle du RARM

Explications et suppositions énoncées à la fin																			
Responsabilité du MDN								Responsabilité d'ACC						Admissible à l'ILD/IMA			Non admissible à l'ILD/IMA		
Grade	Niveau de solde	Prime	Mensuel	Annuel	LPRFC @ 10 ans (20 %) (annuel)	LPRFC @ 15 ans (30 %) (annuel)	LPRFC @ 20 ans (40 %) (annuel)	ACC 100 % (perte de deux membres) (annuel)	Pension marié (annuel)	Pension 1 enfant (annuel)	Pension 2 enfants (annuel)	Pension 3 enfants (annuel)	Années de service (LPRFC)	Célibataire avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 1 enfant, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 2 enfants, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 3 enfants, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	RARM @ 75 % (annuel)
Capt		Base	\$4,850	\$58,200	\$11,640	\$17,460	\$23,280	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$43,650
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$34,146	\$39,786	\$42,712	\$44,850	\$46,539	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$39,966	\$45,606	\$48,532	\$50,670	\$52,359	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$45,786	\$51,426	\$54,352	\$56,490	\$58,179	
Maj		Base	\$6,557	\$78,684	\$15,737	\$23,605	\$31,474	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$59,013
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$38,243	\$43,882	\$46,809	\$48,947	\$50,635	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$46,111	\$51,751	\$54,677	\$56,815	\$58,504	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$53,980	\$59,619	\$62,545	\$64,684	\$66,372	
Lcol		Base	\$7,601	\$91,212	\$18,242	\$27,364	\$36,485	\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	< 10 ans	\$22,506	\$28,146	\$31,072	\$33,210	\$34,899	\$68,409
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	10 ans	\$40,749	\$46,388	\$49,314	\$51,453	\$53,141	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	15 ans	\$49,870	\$55,509	\$58,435	\$60,574	\$62,262	
								\$22,506	\$5,639	\$2,926	\$2,138	\$1,688	20 ans	\$58,991	\$64,630	\$67,557	\$69,695	\$71,383	
Note 1 Le niveau de solde est calculé au taux de rémunération d'un soldat supérieur dans le groupe de solde normalisée conformément à la politique relative aux militaires à faible rémunération en vertu du RARM																			
Définitions																			
1. LPRFC correspond à la <i>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</i> , c'est-à-dire le régime de pension défini pour les membres des FC. Les militaires sont assujettis à la LPRFC après 20 années de service à moins qu'ils ne soient libérés pour des raisons médicales, auquel cas, le calcul de la pension commence après 10 années de service. C'est ce qu'on appelle communément la pension pour service militaire.																			
2. ACC correspond à Anciens combattants Canada, c'est-à-dire à la pension qui est habituellement versée pour cause d'invalidité.																			
3. RARM correspond au Régime d'assurance-revenu militaire auquel tous les membres des FC sont tenus de contribuer. Il s'agit d'un régime de revenu garanti qui offre un revenu de 75 % avant blessure, réduit de toute pension du Conseil du Trésor du Canada à laquelle le militaire pourrait être admissible.																			
4. LLD correspond à la prestation d'invalidité de longue durée, qui offre une garantie de revenu en vertu du RARM de 75 % du revenu avant blessure, réduit de toute pension accordée par le Conseil du Trésor. Les montants varieront selon le grade, l'ancienneté, les années de service, l'état civil, le nombre d'enfants et la gravité de la blessure du militaire.																			
5. IMA correspond à l'indemnité pour mutilation accidentelle qui est calculée de la même façon que l'ILD. Elle est accordée en sus de la prestation d'invalidité de longue durée. Si le militaire ne se qualifie pas pour l'ILD, il se voit automatiquement refuser l'IMA. Voilà le noeud du problème dans le cas du major Henwood, qui estime que l'IMA devrait être versée sous forme de paiement forfaitaire selon la blessure et non pas en fonction du revenu provenant de diverses pensions. L'indemnisation pour perte d'un membre ou de la vue devrait être la même pour tous les militaires, quels que soient leur grade, leur ancienneté, leurs années de service, leur état civil et le nombre d'enfants qu'ils ont.																			
Explications et suppositions																			
1. Cette analyse non officielle ne porte que sur les pertes multiples de membres																			
2. Les zones en vert ou légèrement ombragées indiquent que le militaire est admissible à l'IMA en vertu de la politique ILD du RARM																			
3. Les zones en rouge ou plus foncées indiquent que le militaire n'est pas admissible à l'IMA en vertu des politiques ILD actuelles du RARM																			

Analyse non officielle de l'admissibilité à l'indemnité pour mutilation accidentelle du RARM

Explications et suppositions énoncées à la fin																									
Responsabilité du MDN							Responsabilité d'ACC							Admissible à l'ILD/IMA			Non admissible à l'ILD/IMA								
Grade	Niveau de solde	Prime	Mensuel	Annuel	LPRFC @ 10 ans (20 %) (annuel)	LPRFC @ 15 ans (30 %) (annuel)	LPRFC @ 20 ans (40 %) (annuel)	ACC 100 % (perte de deux membres) (annuel)	Pension marié (annuel)	Pension 1 enfant (annuel)	Pension 2 enfants (annuel)	Pension 3 enfants (annuel)	Années de service (LPRFC)	Célibataire avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 1 enfant, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 2 enfants, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 3 enfants, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	RARM @ 75 % (annuel)						
<p>4. Les colonnes intitulées grade, niveau de solde, prime, mensuel et annuel correspondent au grade, au niveau de solde et au taux de rémunération mensuel et annuel. Le montant annuel sert aux calculs dans les autres colonnes du tableau.</p> <p>5. Les calculs figurant dans les colonnes de la LPRFC ne sont que des exemples fondés sur 10, 15 et 20 années de service. Si un militaire est libéré pour raison médicale, la pension qu'il touche en vertu de la LPRFC est calculée au taux de 2 % par année pour chaque année de service après 10 années de service. Aucune pension n'est allouée pour moins de 10 années de service.</p> <p>6. En ce qui concerne la responsabilité d'ACC, les colonnes relatives aux personnes mariées et aux personnes avec enfants correspondent à ce que ACC verse comme pension aux conjoints et aux enfants en sus de la pension pour invalidité. Les pensions versées aux conjoints et aux enfants sont incluses dans les pensions totales que touche le militaire lorsque vient le temps de déterminer l'admissibilité à l'ILD et l'IMA.</p> <p>7. Les colonnes en couleur indiquent que le militaire est admissible à l'ILD et par défaut, à l'IMA.</p> <p>8. La colonne RARM @ 75 % (annuel) correspond au seuil de revenu de 75 % avant blessure utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'ILD et à l'IMA. Les montants inférieurs au tour du RARM rendent le militaire admissible et ils sont indiqués en vert, alors que les montants excédant le taux du RARM indiqués en rouge ne satisfont pas au seuil de revenu admissible pour recevoir l'ILD et l'IMA, ce qui exclut le militaire.</p>																									
Analyse du tableau																									
<p>1. L'IMA différera de manière importante puisque le paiement est basé sur la différence entre l'ILD à 75 % et le montant total des pensions touché sur une période de 36 mois. Par exemple, un simple soldat comptant 10 années de service touche une pension annuelle approximative, provenant de toutes sources, de 32 533 \$ et recevrait par conséquent une IMA de 5 069 \$ par année pendant trois ans; tandis qu'un simple soldat comptant 15 années de service reçoit une pension annuelle approximative, de toutes sources, de 37 547 \$ et toucherait par conséquent une IMA de 55 \$ par année pendant trois ans.</p>																									
<p>2. Le pourcentage de la couverture augmente considérablement avec le grade. Les militaires qui ont le plus besoin de couverture sont les moins assurés.</p> <p>Les soldats ne sont assurés qu'à 10 %, aucun soldat avec enfants ne recevrait une IMA en vertu de la formule actuelle d'admissibilité.</p> <p>Les caporaux sont assurés à 21 %</p> <p>Les caporaux-chefs sont assurés à 28 %</p> <p>Les sergents sont assurés à 34 %</p> <p>Les adjudants sont assurés à 43 %</p> <p>Les adjudants-maîtres sont assurés à 55 %</p> <p>Les adjudants-chefs sont assurés à 69 %</p> <p>Les lieutenants-colonels sont assurés 92 %</p> <p>La couverture pour les autres catégories d'officier n'a pas été calculée en raison des nombreux niveaux de solde différents.</p>																									
<p>3. L'analyse évolutive des tendances indique que les soldats qui auraient le plus besoin de l'IMA sont les moins couverts et qu'il y a une hausse importante de la couverture au fur et à mesure que le militaire monte en grade.</p>																									
<p>4. L'analyse évolutive des tendances indique que les militaires (militaires du rang) qui ont le plus besoin de l'IMA, habituellement ceux qui sont mariés et qui ont une grande famille, sont en fait ceux qui en profitent le moins. Des 30 niveaux de solde normalisée pour militaire du rang, seulement 24 % des militaires qui sont mariés et qui ont trois enfants sont assurés. Aucun soldat ou caporal n'est admissible. Alors que 70 % des militaires du rang célibataires seraient admissibles à l'IMA, dont 100 % des adjudants-chefs.</p>																									
<p>5. La présente analyse ne porte pas sur les taux de solde de spécialistes 1 et 2 pour militaires du rang (MR).</p>																									
<p>6. La présente analyse ne porte que sur les officiers dans les catégories des officiers du service général.</p>																									

Analyse non officielle de l'admissibilité à l'indemnité pour mutilation accidentelle du RARM

Explications et suppositions énoncées à la fin																										
Responsabilité du MDN							Responsabilité d'ACC							Admissible à l'ILD/IMA			Non admissible à l'ILD/IMA									
Grade	Niveau de solde	Prime	Mensuel	Annuel	LPRFC @ 10 ans (20 %) (annuel)	LPRFC @ 15 ans (30 %) (annuel)	LPRFC @ 20 ans (40 %) (annuel)	ACC 100 % (perte de deux membres) (annuel)	Pension marié (annuel)	Pension 1 enfant (annuel)	Pension 2 enfants (annuel)	Pension 3 enfants (annuel)	Années de service (LPRFC)	Célibataire avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 1 enfant, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 2 enfants, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	Marié, 3 enfants, avec revenu de pension (ACC) avec 20, 30 et 40 % LPRFC (annuel)	RARM @ 75 % (annuel)							
7. Les chiffres utilisés correspondent aux taux mensuels 2002 de pension pour invalidité versés par Anciens combattants Canada en vertu de l'annexe « I » et l'article 75 de la														Loi sur le régime de pensions.												
8. Les taux de solde du MDN sont les taux affichés après mars 2002.																										